



Timmins and District Hospital L'Hôpital de Timmins et du district

FEUILLET D'INFORMATION À L'INTENTION DES PATIENTS SUR L'INTERDICTION DE FUMER SUR LA PROPRIÉTÉ DE L'HÔPITAL DE TIMMINS ET DU DISTRICT

L'Hôpital de Timmins et du district (HT&D) est un hôpital sans fumée

L'HT&D offre un milieu sain et favorable au rétablissement à tous ses patients, employés, médecins, bénévoles et visiteurs. Le tabagisme accroît votre risque de complications avant et après l'administration d'un anesthésique ainsi que les taux d'infection des plaies et d'infections respiratoires, ce qui pourrait augmenter la durée de votre séjour à l'hôpital et votre risque d'être réadmis après votre mise en congé. Le tabagisme est la principale cause évitable de maladies et de décès prématurés, et il existe de solides données scientifiques pour montrer que la fumée secondaire est néfaste pour la santé. Par conséquent, **il est interdit de fumer sur toute la propriété de l'HT&D.**

Mesures d'application

Des agents d'application de la législation antitabac du Bureau de santé Porcupine (BSP) et des agents de sécurité de l'HT&D émettront des contraventions aux personnes qui ne respectent pas la politique antitabac. Ces personnes sont passibles d'une amende d'au moins 225 \$. Les agents du BSP et les agents de sécurité de l'HT&D font régulièrement des rondes de surveillance sur les terrains de l'hôpital et leurs efforts sont appuyés par un système de surveillance vidéo. Les contraventions peuvent être émises sur la foi des renseignements leur ayant été fournis par des témoins ou de preuves vidéo. La présence d'un agent d'application de la législation antitabac n'est pas requise sur les lieux au moment de l'infraction.

Limites de la propriété

Il est interdit de fumer où que ce soit sur la propriété de l'HT&D, c'est-à-dire dans tous les bâtiments, terrains de stationnement et véhicules, dans la région boisée environnante, sur la plate-forme d'hélicoptère ainsi que sur les chemins et trottoirs menant à l'hôpital et l'encerclant.

Respect des propriétaires de terrains adjacents

On rappelle à tous les visiteurs de respecter les droits et la vie privée de tous les propriétaires de terrain à proximité de l'hôpital. N'oubliez pas non plus qu'il est interdit de passer sur la propriété privée de particuliers ou d'entreprises de la région environnante ou d'y laisser des déchets.

Et si je suis fumeur et dois faire un séjour à l'hôpital? La politique s'applique à tous les patients, visiteurs, employés, médecins et bénévoles. L'HT&D vous aidera à gérer les symptômes du sevrage pendant votre séjour à l'hôpital. Si vous êtes admis pour une intervention non urgente, discutez-en avec votre médecin avant l'intervention. Il pourra vous prescrire des médicaments qui vous aideront pendant votre séjour. Votre pharmacien local est également une source précieuse d'information, puisque certains médicaments pour arrêter de fumer n'exigent pas d'ordonnance. Des spécialistes agréés en abandon du tabac à l'Hôpital de Timmins et du district peuvent également vous aider avant votre admission (voir la section Ressources communautaires plus loin).

Si vous êtes admis pour subir une intervention non urgente, votre infirmière vous parlera de vos habitudes en matière de tabagisme au moment de votre admission. Elle vous indiquera les médicaments qui peuvent vous être prescrits, gratuitement, pendant votre séjour à l'hôpital pour gérer les symptômes du sevrage. Il s'agit du timbre, de la gomme à la nicotine et de médicaments pour traiter l'anxiété.

Et si je décide de continuer à fumer pendant mon séjour à l'hôpital? Le tabagisme est interdit dans les bâtiments et sur les terrains de l'HT&D. Si vous choisissez de fumer, vous devez quitter les terrains de l'hôpital. Si vous avez besoin d'aide, vous devrez être accompagné par un membre de la famille ou un adulte responsable. Le personnel infirmier ne pourra vous accompagner pendant vos permissions. Vous devrez signer un formulaire et enlever tout équipement de l'hôpital avant de quitter les lieux.

Est-ce que je pourrai obtenir de l'aide une fois rentré chez moi? Une trousse d'abandon du tabac est disponible et peut vous être remise à votre départ.

Ressources communautaires :

Le Bureau de santé Porcupine offre une aide aux personnes qui souhaitent cesser de fumer : composez le 705 267-1181, poste 417, ou le numéro sans frais 1 800 461-1818, poste 417.
Les spécialistes de Téléassistance pour fumeurs : 1 877 513-5333

SMOKE FREE PROPERTY PATIENT INFORMATION SHEET

Timmins and District Hospital (TADH) is Smoke Free

TADH provides a healthy and healing setting for all patients, employees, physicians, volunteers and visitors. Smoking increases your chances of having complications before and after receiving anesthetic and it results in higher wound and respiratory infection rates, increasing your chance of both staying in the hospital longer and having to be re-admitted after discharge. Smoking is the most avoidable cause of illness and premature death and there is very strong evidence to show that breathing second-hand smoke is harmful to health. As a result, **smoking is prohibited on all TADH property**

Enforcement Activity

Porcupine Health Unit Tobacco Enforcement Officers and TADH security personnel will issue tickets to violators of the policy, with fines starting at \$225. PHU Officers and TADH Security personnel are routinely patrolling the grounds, supported by video surveillance cameras. Tickets may be issued on the basis of witness statements and/or video evidence and do not require the on-site presence of Enforcement Officers at the time of the violation

Property Boundaries

The entire TADH property is officially smoke-free, including all buildings, parking lots, vehicles, the surrounding wooded area, the heli-pad and all roadways/adjacent sidewalks leading to and encircling the hospital.

Respect for Adjacent Property Owners

All visitors are reminded to respect the rights and privacy of the property owners in proximity to the hospital grounds. Please remember that it is also illegal to trespass and/or litter on private properties of homeowners and businesses in the surrounding area.

What If I am a smoker and I have to stay in hospital? The policy applies to all patients, visitors, staff, physicians and volunteers. TADH will help you to manage your withdrawal while you are in hospital. If your admission is for an elective procedure, talk to your doctor about this before coming to the hospital. Your doctor can prescribe medications that will help you through your hospital stay. Your local pharmacist is also a source of valuable information as some smoking withdrawal medications are available over the counter. Certified Smoking Cessation Specialists at the Timmins and District Hospital can also help you before you are admitted (see community resources identified below).

If you are admitted for a non-elective reason, your nurse will talk to you about your smoking pattern when you are admitted. The nurse will tell you about medications that can be prescribed, free, while you are in hospital to manage smoking withdrawal symptoms. These include 'the patch', nicotine gum, and medications for anxiety.

What if I still choose to smoke while I am in hospital? Smoking is prohibited in the buildings and on the grounds of TADH. If you choose to smoke you must leave hospital grounds. If you need help, you will need to be accompanied by a family member or responsible adult. Nursing staff will not escort you on your pass. You will need to sign a form, and any medical equipment must be removed before you leave hospital grounds.

Will there be any help for me when I leave the hospital? A smoking cessation package is available and can be provided upon discharge.

Community resources include:

Porcupine Health Unit offers assistance to people who are interested in quitting: (705) 267-1181 ext. 417 or toll free 1-800-461-1818 ext. 417

The Smokers' Helpline Quit Specialists: 1-877-513-5333